

ADAPEI-ARIA DE VENDEE
Siège Social : Moulleron Le Captif (85009)
Route de Beaupuy, Le Plis Saint Lucien – CS 30 359

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du jeudi 26 juin 2025

Le 26 juin 2025, à 18h00, s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire en présentiel dans les locaux de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Vendée, 16 rue Olivier de Clisson, La Roche sur Yon (85000).

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Pierre BLANCHARD en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. Madame Thérèse VENDET assure le secrétariat en sa qualité de Secrétaire du Conseil d'Administration.

La convocation a été faite par l'envoi d'un courrier à chaque adhérent contenant l'invitation, conformément à l'article 8.1 des statuts de l'association et une information a été faite par voie de presse (Ouest France le 2 juin 2025).

Afin d'assurer une meilleure accessibilité au vote, et de permettre au plus grand nombre de pouvoir voter, le conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre un vote par voie électronique, permettant à chaque adhérent de participer à la vie de l'association.

Chaque adhérent a reçu son identifiant et mot de passe en amont de l'AGO et a pu voter en ligne sur la plateforme de vote en ligne proposée par EKLESIO du 13 juin 2025 à 09h00 au jeudi 26 juin 2025 à 19h30, via le lien suivant : <https://www.oneclick.eklesio.com/frontal/#/login/m/acrd>

Chaque adhérent à jour de son adhésion 2025, au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire le 26 juin 2025, a eu la possibilité de prendre connaissance des différents documents présentés sur le site de vote en ligne et exprimer ainsi en toute objectivité son avis sur chacune des résolutions proposées. Ces documents étaient consultables également le jour de l'AGO sous forme papier pour ceux à approuver et/ou via une tablette permettant de se connecter sur la plateforme de vote en ligne.

Ci-après la liste des documents présentés sur le site de vote en ligne pour approbation :

- le PV de l'AGO du 16/01/2025,
- le rapport d'activité 2024 et rapport d'orientation 2025-2026,
- le rapport Social 2024,
- le rapport Financier 2024 et le rapport du Commissaire aux Comptes,
- le rapport du Patrimoine 2024,
- les résolutions soumises au vote,

en cohérence avec l'ordre du jour de l'AGO ci-après proposé par le Conseil d'Administration :

- Présentation, pour approbation, du procès-verbal de l'AGO du 16 janvier 2025,
- Précision du résultat 2023, soumise au vote.
- Présentation du Rapport d'activités 2024 établi par le Conseil d'Administration pour approbation,
- Présentation du Rapport financier relatif à l'année 2024 et présentation du rapport du Commissaire aux Comptes et du rapport spécial,
pour approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de l'affectation du résultat de l'exercice,
et pour quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Présentation du rapport d'orientation établi par le Conseil d'Administration pour approbation,
- Vote de la cotisation pour l'exercice 2026,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/06/2025.

A 18h00, le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et l'ensemble des adhérents et rappelle l'ordre du jour de cette Assemblée Générale.

Il remercie en particulier les adhérents qui se sont prononcés sur les 9 résolutions soumises au vote par voie électronique et rappelle qu'il est encore possible de le faire jusqu'à 19h30.

Plusieurs intervenants se succèdent ensuite pour commenter les différents rapports soumis à approbation.

Monsieur CLAUDON fait une rétrospective de 2024 et évoque les plans d'actions en cours de construction :

« Après une année 2023 marquée par des changements importants, nous avons pour 2024 des enjeux forts qui nous attendaient avec notamment la mise en œuvre du Plan de retour à l'équilibre financier, la révision du projet associatif et la négociation du futur contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec nos partenaires, l'Agence régionale de santé et le Conseil départemental de la Vendée.

Concernant le plan de retour à l'équilibre financier, nous avons engagé résolument le plan d'économies tel qu'arrêté en janvier 2024 avec nos financeurs et commençons même à en percevoir les premiers fruits tout en préservant la qualité de l'accompagnement.

Le chemin va encore être long, mais nous sommes désormais optimistes sur notre capacité à redresser notre situation financière et mieux encore à dégager des marges de manœuvre pour pouvoir investir.

Nous sommes d'autant plus satisfaits que contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, nous n'avons pas baissé la qualité de l'accompagnement. Il suffit de regarder l'évolution du nombre de salariés pour constater qu'il n'a pas baissé entre 2023 et 2024.

Tous nos établissements font l'objet d'une évaluation externe comme prévu au code de l'action sociale et des familles selon des grilles d'analyse définies au niveau national. Force est de constater que sur les 18 ESAT, centres d'habitat et services déjà audités en 2024 et 2025, si nous avons des axes d'amélioration, pour autant les notes obtenues sont conformes aux attendus.

Leurs constats sont que l'accompagnement des personnes au sein de l'ADAPEI-ARIA est de qualité.

Nous n'avons pas davantage de remarque sur la vétusté de nos locaux. Certains sont sans doute datés mais aucun n'est insalubre.

Concernant spécifiquement les ESAT, je rappelle que la CRC dans son rapport dédié à souligné : "la prise en charge des travailleurs est adaptée, ils bénéficient de projets personnalisés évalués régulièrement."

La CRC dans ses 2 rapports a relevé des points positifs dont personne ne parle

- *le renforcement de la Gouvernance,*
- *la stabilisation des équipes de direction,*
- *la politique d'admission,*
- *le renforcement de la politique qualité,*
- *la nette amélioration des ratios financiers*
- *la structuration en cours de la gestion du patrimoine...*

Domage qu'on ne retienne que les axes d'amélioration et pas aussi ce qui va bien.

Je tiens d'ailleurs à remercier les directrices et directeurs et l'ensemble des salariés qui ont à cœur d'offrir un accompagnement et un environnement de qualité aux personnes accompagnées.

Je tiens également à remercier nos financeurs, ARS, CD et DDETS, et nos partenaires avec lesquels nous avons des échanges sincères et de qualité.

Il est important de considérer également que nous avons maintenu, pour l'ensemble des salariés, une partie des avantages extra conventionnels comme par exemple les congés dits trimestriels à savoir de 9 à 18 jours ouvrés de congés supplémentaires par an soit 2 à 4 semaines. Cette disposition n'est normalement prévue que pour les salariés travaillant auprès d'enfants.

Le nouveau projet associatif a, quant à lui, été approuvé par les adhérents le 26 septembre dernier. Nous travaillons actuellement à sa déclinaison opérationnelle, autrement dit sa traduction en plan d'actions que nous avons soumis aux membres du Conseil d'administration et que nous allons compléter d'indicateurs de mesure d'ici la rentrée 2025.

Ce plan d'actions nous permettra aussi de mesurer régulièrement la mise en œuvre du projet associatif.

Concernant le futur CPOM, nous sommes toujours en cours de négociation mais nous nous sommes fixés avec l'ARS et le CD un objectif de signature avant fin 2025.

Au-delà de ces objectifs déjà ambitieux, nous avons également travaillé à renforcer notre offre de services.

Tout d'abord nous avons pu porter auprès, et surtout avec, l'Agence régionale de santé des projets nouveaux financés par les crédits mobilisés au titre de la Conférence Nationale du Handicap.

Il s'agit :

- *De la pérennisation avec extension des missions de l'équipe appui TSA (« Adap'autisme »)*
- *Du renforcement de la plateforme de coordination et d'orientation pour les enfants de 7 à 12 ans,*
- *Du renforcement également de la PFRA (la plateforme de répit et d'aide aux aidants),*
- *De la création de 5 places supplémentaires au sein de la maison accueil spécialisée de Mouilleron,*
- *De l'ouverture d'une UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme) à l'école Dolto aux Herbiers de 7 places dès ce début d'année.*

Les projets ne manquent pas.

Nous avons par ailleurs lancé un nouveau service, la création, avec le soutien de l'ARS et du Conseil départemental, d'un SAMSAH TSA (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés - Ce service d'accompagnement remplit les mêmes missions d'accompagnement et d'apprentissage que les SAVS mais propose en plus une prestation de soins.

Enfin, toujours au chapitre des projets, nous venons de recevoir de bonnes nouvelles pour ouvrir d'autres dispositifs que nous avons proposés

- *Une Unité d'Enseignement Externalisée en collège pour des jeunes Polyhandicapés,*
- *Un Dispositif Auto Régulation Collège, projet à mener avec l'Education Nationale,*

- Un « SAFEP » (service d'accompagnement familial et d'éducation précoce pour les jeunes enfants sourds de 0 à 3 ans et leurs parents) de 8 à 10 places qui sera en réalité un service du SESSAD au même titre que le SSEFIS (Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire pour les jeunes sourds de plus de 3 ans) et le SAAIS (Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire pour les déficients visuels)
- L'engagement dans la mise en œuvre des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS).
- La Création de 17 places MAS à Pouzauges
- La Création d'un nouvel établissement FAM (25 places puis augmentation progressive)

L'année 2025 ne va pas manquer de piquant mais ce mouvement c'est la marque de fabrique, l'ADN, de notre association. Adapter nos réponses en prenant en compte l'avis de des professionnels, des personnes accompagnées et de leurs familles est notre principale préoccupation.

A ce sujet, un travail en profondeur est en cours sur

- l'adaptation de notre offre de services pour le pôle Logement et Vie Sociale, qui devra servir d'orientation pour le futur CPOM,
- la mise en œuvre du décret actant le passage en dispositif de nos IME et du SESSAD,
- la définition d'une stratégie pour le pôle travail intégrant bien sûr les volets production et commercialisation mais surtout l'accompagnement des travailleurs.

Des plans d'actions à 5 ans viendront décliner ces orientations et les rendre très opérationnelles.

Bien sûr nous devons être attentifs à la conjoncture qui ne nous est pas forcément favorable mais finalement pas plus et pas moins que d'habitude.

Au rang des innovations que nous pourrions qualifier de rupture, nous lançons également 2 projets qui vont nous faire entrer dans une nouvelle ère, celle de l'intelligence artificielle au service des projets des personnes. Ce sont d'une part une étude et un accompagnement autour de la Communication Alternative et Augmentée, qui n'est bien sûr pas qu'assistée par des moyens hautement techniques mais quand même, et, d'autre part, l'utilisation de la Réalité virtuelle dans les apprentissages notamment des actes de la vie courante.

J'espère que nous pourrions rapidement faire des publications sur ces 2 sujets qui encore une fois me semblent très porteurs.

Autre grand sujet de satisfaction pour nous, la relance du programme d'investissements. En effet, ces dernières années plusieurs grands projets ont été gelés, nous reprenons là aussi notre marche en avant.

Notre plan pluriannuel d'investissement porte, pour les 5 prochaines années, sur pas moins de 20 millions d'euros hors grands projets notamment la rénovation de l'IME de la Roche sur Yon, qui je l'espère va pouvoir démarrer dès cette année.

Bien sûr tous les grands projets ne pourront pas être repris dans un délai court, mais nous allons nous attacher à traiter les urgences pour garantir un environnement de qualité aux personnes accompagnées et à nos salariés.

Tout cela n'est possible qu'avec le soutien et la participation de tous, et encore une fois merci à vous tous de permettre cela. »

Puis, **Monsieur Cédric CARION, Directeur du pôle d'Activités ATLV**, prend la parole pour commenter les principales évolutions et chiffres clés contenus dans le **rapport d'activités du pôle « Apprentissage Tout au Long de la Vie »** ; il est complété par les témoignages de deux Directeurs d'Etablissements :

- **Madame Emmanuelle CEREJO, Directrice des dispositifs SESSAD**, parle de l'ouverture du SESSAD TSLA (Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages) et en explique les missions : affiner le diagnostic, hiérarchiser les problématiques, rééduquer – compenser – valoriser, soutenir et accompagner les lieux d'inclusion, soutenir et accompagner la famille.

- **Monsieur Pierrick THABAULT, Directeur des ESAT de la Roche sur Yon**, témoigne sur des pratiques de sport adapté en ESAT et leurs bienfaits sur la santé.

Les regards sont ensuite portés sur la **partie Logement et Vie Sociale du rapport d'activités** avec une synthèse faite par **Monsieur Alain Blanchard, Directeur du pôle d'Activités LVS**, relayé lui aussi par deux témoignages :

- **Madame Maëva GUILLEMAIN, Directrice des CH de Pouzauges et Chantonnay**, parle de la Résidence Autonomie de Bournezeau, inaugurée en octobre 2024.
- **Monsieur Aurélien DUBOSC-FROMENTIN, Chef de service au CH de Fontenay-le-Comte**, témoigne sur la création et les modalités de fonctionnement d'habitats inclusifs à Fontenay-le-Comte ayant été inaugurés en novembre 2024.

Monsieur Matthias SIONNEAU, Directeur du Soutien aux Parcours et de la Transformation évoque ensuite les **activités 2024 de la DSPT** et passe la parole à :

- **Madame Amélie AVRIL, Psychologue de l'Équipe mobile d'appui TND-ESMS**, qui explique les évolutions apportées à Adap'autisme devenu « l'équipe d'appui TND-ESMS », avec des prestations accessibles à tous les organismes gestionnaires du département et une intervention dédiée spécifiquement au secteur adulte, et en décrypte les missions.
(TND : Troubles du Neuro-Développement).
- **Madame Sophie GUITTET, Assistante Sociale, et Madame Thérèse VENDET, Administratrice**, qui font le bilan 2024 du Comité des Admissions et des Parcours : 36 dates de CAP pour 44 établissements adultes et 19 établissements enfants ; 357 admissions dont 203 en établissements adultes et 154 en établissements enfants ; 506 priorisations ; une moyenne d'âge des entrées en ESMS enfants de 9 ans et demi ; une moyenne d'âge des entrées en ESMS adultes de 33 ans. 1713 personnes inscrites sur les listes d'attente de l'association au 1^{er} avril 2025.

Ensuite, **Monsieur Julien GALLARD, Directeur des Ressources Humaines, et Monsieur Loïc LAHALLE, Directeur des Opérations**, présentent les éléments et chiffres clés, respectivement du **rapport social 2024 et du rapport patrimonial 2024**.

Enfin, à travers 9 données clés, le **rapport financier** est commenté par **Monsieur Patrick GERVER, Trésorier de l'association et président de la commission finances, et Madame Laure RACAUD, Directrice Administrative et Financière**.

L'association n'est plus en déficit et c'est une première depuis longtemps ! Grâce au travail de tous, l'association a fait le premier pas pour un retour à l'équilibre financier : avec un résultat 2024 positif de 429 463€. Il reste encore un peu de chemin pour atteindre les objectifs fixés mais c'est une première victoire qui récompense chacun. Pour mémoire, en 2023, notre résultat était en déficit de 1 060 152€ et le déficit était encore plus élevé en 2022 et 2021.

RÉSULTATS 2024

+ 429 463 €

EN 2023, LE RÉSULTAT ÉTAIT DE - 1 060 152 €

Monsieur GERVIER remercie tous les acteurs ayant contribué à cette inversion de tendance et invite à continuer ainsi d'optimiser les finances au service de la pérennité de l'accompagnement des personnes.

La raison principale de ces résultats, c'est la mise en place du Plan de Retour à l'équilibre (PRE) dès l'été 2023 et acté avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil départemental de Vendée en janvier 2024. Nous avons ainsi économisé 1 568 000€ sur l'ensemble de l'année 2024. Ce sont des économies pérennes, structurelles, sur lesquelles nous pourrions compter sur les prochaines années. L'année de référence est 2022, l'année de l'audit de nos comptes.

Il y a plusieurs actions en lien avec le PRE, les plus significatives sont :

- la baisse de nombreuse charges sur le siège de l'association,
- la baisse très importante du recours aux intérimaires,
- le travail des entreprises adaptées sur le coût de fonctionnement et leur marge commerciale,
- le financement du service Adap'Autisme (jusqu'ici non financé) que nous avons obtenu de façon pérenne auprès de l'ARS.

Pour rappel, le PRE c'est une économie attendue de 4 800 000 euros en 2027, nous avons donc fait 1/3 du chemin. Il nous faut continuer les efforts ; nous sommes dans le bon axe. Une précision, 4 800 000 euros, c'est bien l'économie réalisée à l'horizon 2027 mais que nous devons maintenir chacune des années suivantes. Au-delà d'être à l'équilibre, il nous faut financer nos investissements.

Nous avons fait des économies sur 2024 mais en même temps nous avons pu augmenter certains salaires. En effet, depuis le COVID et le « Ségur de la santé », la plupart des salariés ont reçu une prime mise en place pour revaloriser les salaires et renforcer l'attractivité de nos beaux métiers. Certains personnels avaient été exclus du Ségur : le personnel d'entretien, administratif, de maintenance, d'accompagnement dans l'emploi ou des tutelles... Grâce au Ségur pour tous, ils bénéficient depuis 2024 de la même prime que les autres – appelée « Ségur pour tous ». Pour autant, il nous manque une partie du financement de ces primes à hauteur de 477 000€.

Ces primes « Ségur pour tous », tout à fait méritées, sont prévues d'être financées par les pouvoirs publics. Nous avons bien reçu les financements de l'ARS, de la DDETS ainsi que de l'Agefiph et nous les en remercions. Seulement, il manque le financement du Conseil Départemental, mais nous savons que nous pouvons compter sur lui pour trouver une solution et que des discussions sont en cours avec l'Etat.

Le total des produits est de plus de 123 millions d'euros en 2024. Les produits sont en hausse par l'ouverture de nouvelles structures ou services pour continuer à améliorer notre offre pour les personnes en situation de handicap de Vendée – comme présenté dans le rapport d'activité. C'est aussi en hausse par le financement du Ségur pour tous évoqué précédemment. Le total de nos produits a donc progressé de 3% par rapport à celui de 2023 qui s'élevait à 120 millions d'euros.

ÉCONOMIES DU PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE (PRE) 2024

1 568 000 €

COMPARÉ A 2022 (ANNÉE DE RÉFÉRENCE POUR LE PRE)



MISE EN PLACE DU SÉGUR

477 000 €

D'IMPACT SUR L'ASSOCIATION



PRODUITS

TOTAL DES PRODUITS 2024

123 654 K€

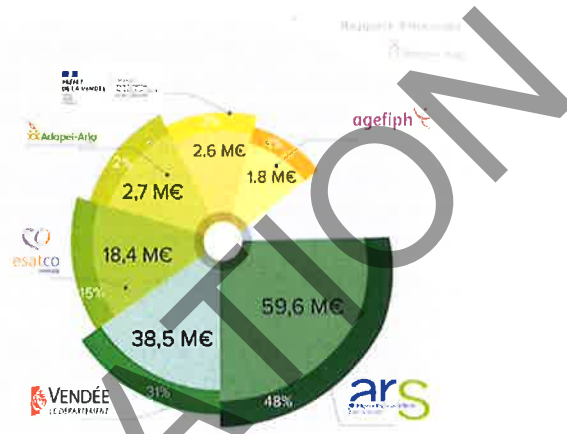


Nos produits sont répartis ainsi :

- 48%, en provenance de l'ARS, notre premier financeur surtout sur l'enfance, sur toute notre offre médicalisée et une partie des ESAT
- 31% du Conseil Départemental de Vendée, principalement sur l'offre adulte logement et vie sociale
- 15% de la vente de la production de nos ESAT et EA
- 2% viennent des produits en propre de l'association : les adhésions, la vente de biens immobiliers, les legs (j'en profite pour rappeler que l'association est reconnue d'utilité public et donc qu'elle peut recevoir des legs ou des dons ou du mécénat d'entreprise...)
- 2% proviennent de la DDETS, principalement sur les tutelles
- 1% de l'AGEFIPH – principalement sur CAP Emploi

TOTAL DES PRODUITS 2024

TOTAL GÉNÉRAL
123 654 K€



Merci à tous nos financeurs qui ont augmenté leur soutien ; grâce à nos échanges serins et de confiance, nous pouvons continuer au mieux l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Après les chiffres du compte de résultat, Monsieur GERVIER et Madame RACAUD évoquent la santé financière de l'association par comparaison aux ratios cibles établis pour les Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux à l'échelle nationale :

Le taux d'endettement : c'est ce que représente la totalité de nos emprunts par rapport aux fonds propres de l'association (les fonds pérennes de l'association accumulés depuis les plus de 60 ans de l'association). Au-dessus de 50% un ESMS est considéré comme trop endetté. Nous sommes à 34,19%, nous avons donc un peu de marge pour emprunter, notamment pour financer nos investissements dans les prochaines années.

ANALYSE PAR RATIOS CIBLES 2024

34,19%

TAUX D'ENDETTEMENT 2024
CONTRE 33,20% EN 2023



INDICATEUR NATIONAL < 50%

Mais attention, notre problème depuis quelques années n'était pas d'emprunter mais de pouvoir rembourser ces emprunts, c'est pour cela que l'on regarde la Capacité d'auto-financement (CAF). La CAF c'est ce qui reste en trésorerie, par notre résultat de l'année, pour financer les remboursements d'emprunt et auto-financer les renouvellements d'immobilisation. Un ESMS est considéré en bonne santé s'il a au moins 5% de CAF. Nous sommes à 3,9% alors que nous étions à 0,7% en 2022 ! Nous progressons, il est prévu que nous dépassions les 5% en 2027 avec le PRE.

ANALYSE PAR RATIOS CIBLES 2024

3,90%

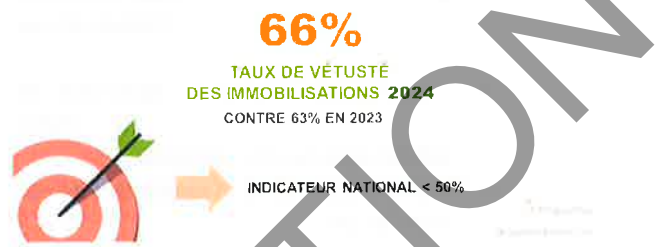
TAUX DE CAPACITÉ
D'AUTO-FINANCEMENT 2024
CONTRE 1,70% EN 2023



INDICATEUR NATIONAL > 5%

Le troisième ratio important à suivre est le taux de vétusté des immobilisations. Le taux de vétusté, c'est un terme comptable très utilisé mais qui peut être mal interprété par des non avertis : cela ne veut pas dire que nous avons 66% de nos immobilisations qui sont vétustes ; cela veut dire que nos investissements sont en moyenne amortis à 66%. C'est un chiffre que nous devons améliorer mais nos conditions d'accueil ne sont pas détériorées. Nous devrions être en dessous de 50%. C'est pour cela que nous devons réaliser des économies, pour améliorer notre CAF et renouveler nos immobilisations.

ANALYSE PAR RATIOS CIBLES 2024



Quoi qu'il en soit, grâce à nos économies, nous pouvons à nouveau investir pour améliorer nos conditions d'accompagnement des personnes et de travail des professionnels.

Le dernier élément clé est l'affectation de résultats qui est soumis au vote.

Vous avez eu le détail dans le rapport financier car les + 429 463€ ne sont pas homogènes suivant nos financeurs et l'affectation du résultat se fait par financeur avec chacun ses propres règles un peu complexes. Ce qu'il faut retenir c'est qu'à chaque fois que nous le pouvons – c'est-à-dire quand il est positif – nous affectons maintenant le résultat à l'investissement. C'est une nouveauté que nous proposons au vote de l'AG.

AFFECTATION DE RÉSULTATS 2024

NOUVEAUTÉ

Dès que possible le résultat est affecté à l'investissement

En clôture de cette présentation des données financières, et en complément de son rapport présenté à la fin du rapport financier, le **Commissaire aux Comptes, Monsieur Dominique GRIGNON de KPMG**, confirme la certification des comptes via une intervention préenregistrée en vidéo.

Puis, **Monsieur Pierre BLANCHARD, Président de l'association**, reprend la parole pour commenter le rapport d'orientation.

« Vous venez d'entendre le rapport d'activités, le rapport financier et les autres rapports (social et patrimoine). J'espère que, maintenant, vous êtes convaincus d'une évidence, d'une réalité, c'est que l'Adapei-Aria va mieux. Souvenez-vous, les années précédentes, nous n'avions pas caché nos difficultés. En fait, début 2023, le Conseil d'administration a pris de nouvelles orientations, a pris des décisions qui ont amené des changements importants. Il y a eu la reprise du dialogue avec les ATC, l'arrivée fin 2023 de Monsieur CLAUDON. Et à partir de là, des décisions avec 2 principes, déjà présentés l'an dernier : retrouver un équilibre économique et, simultanément, porter l'attention à la qualité de l'accompagnement des personnes et de leur parcours. Tout ça, en transparence avec nos financeurs.

Vous le savez, comme c'est le cas pour les autres Adapei de notre région, la Chambre Régionale des Comptes a fait un audit l'association, sur 5 ans, de 2019 à fin 2023 et elle vient de publier le rapport. Ce rapport est public, chacun peut le lire. Eh bien, nous n'avons pas été surpris et nous partageons les constats. Les difficultés, les points à améliorer, nous les avons identifiés et nous avons déjà commencé très concrètement à y remédier. Le rapport de la Chambre le dit clairement, avec des améliorations déjà visibles dès 2024. Que ce soit sur les finances, sur la qualité, sur les projets et les investissements et aussi sur la gouvernance. Nous allons continuer !

Dans mon rapport écrit, soumis au vote des adhérents, je cite deux enjeux majeurs pour 2025 :

Le premier, c'est réussir les changements qui s'annoncent. Les changements vont s'accélérer et ils vont tous nous concerner. Quand je dis « nous tous », ce sont les personnes accompagnées, mais aussi les familles et les professionnels. Plusieurs raisons à ces changements. Il y a ceux qui découlent de la mise en œuvre du Plan de retour à l'équilibre. Mais, il n'y a pas que cela, il faut aussi se rendre à l'évidence. Les comptes publics de notre pays sont en déficit. Le handicap, surtout mental et psychique, n'est pas une priorité pour les Français. Il y a des promesses et quelques belles réussites, mais notre société française est bien loin d'être inclusive. Les dotations venant des financeurs publics sont donc serrées et contraintes.

Le principal moteur des changements à venir provient des personnes en situation de handicap elles-mêmes, ainsi que de leurs familles. Les attentes et les besoins des personnes accompagnées par l'Adapei-Aria ont changé. Le public accueilli s'est modifié : vieillissement des personnes, davantage de personnes ayant un handicap psychique, ou porteuses d'un trouble du spectre de l'autisme ou de polyhandicap. La proportion de personnes atteintes de trisomie 21 a nettement diminué. En parallèle, les besoins et les attentes des familles ont évolué. De plus, les méthodes d'accompagnement par les professionnels ont évolué, pour être conformes aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Beaucoup de personnes demandent davantage d'inclusion, à condition d'être accompagnées à hauteur de leurs besoins mais aussi en tenant compte de leurs attentes. D'autre part, il y a, en Vendée comme ailleurs, de longues listes d'attente pour obtenir une place ou un accompagnement. C'est variable selon les dispositifs. De nombreuses personnes ont un accompagnement inadéquat à leurs besoins. Toutes ces personnes se retrouvent en grande difficulté et souffrent. Leurs familles font ce qu'elles peuvent et s'épuisent. Il ne nous est pas possible de fermer les yeux. Car l'Adapei-Aria représente plus de la moitié de l'offre médico-sociale handicap en Vendée. Cela confère à notre association une responsabilité sociétale, partagée évidemment avec les pouvoirs publics, l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, le Département et les collectivités locales.

Ces changements sont espérés et attendus par certains. Pour d'autres, ils sont craints et redoutés, notamment celles et ceux qui ont déjà "une place". Pourtant, rien n'est immuable. Une place, qui convient très bien maintenant à une personne, sera-t-elle encore adaptée dans 2 ans ou dans 20 ans? Nous devons tous prendre conscience qu'une "place obtenue" à un moment n'est pas figée et que, pour le bien de la personne accompagnée, cette place doit être interrogée régulièrement dans le cadre du Projet personnalisé. Non, l'Adapei-Aria ne peut plus garantir « une place à vie au même endroit » à une personne. C'est impossible, ce serait inadéquat pour la personne et ce serait injuste pour les autres, laissés pour compte. En revanche, l'association est engagée pour un parcours d'accompagnement adapté et sécurisé pour chaque personne, aussi longtemps que possible.

Au cours des 8 réunions de familles que nous avons animées en mars et avril dernier, Monsieur CLAUDON et moi, nous avons entendu ces craintes, ces attentes, ces espoirs. Nous voulons les intégrer dans nos réflexions et nos actions.

Ces changements vont se concrétiser dans "la transformation de l'offre", qui est très attendue par les pouvoirs publics. Ils vont être définis précisément dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour 5 ans. C'est un contrat tripartite : l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental et AA85. Nous espérons la signature d'ici la fin d'année

Il n'y a pas de recette magique pour réussir ces changements mais il y a une condition indispensable : c'est d'y croire ! C'est accepter de penser que réussir le changement, c'est possible. Et il faut se respecter et se parler.

En fait, le Projet Associatif 2025-2029, approuvé en septembre dernier par l'Assemblée Générale, nous donne des pistes. Ce qui guide l'Adapei-Aria, c'est l'engagement résolu dans une logique de parcours des personnes, en permettant l'inclusion dans la société, à la mesure de chacun, au moyen d'un accompagnement de qualité et bienveillant et en agissant dans le cadre de l'autodétermination des personnes et celui de la triple expertise.

Les pistes pour réussir, ce sont les 6 orientations stratégiques du Projet Associatif :

- La première orientation, c'est : "Un parcours anticipé et adapté avec la personne". Anticiper, adapter, se parler, pour être acteur et ne pas subir.

- C'est ensuite "Une triple expertise permettant un parcours serein pour tous". La triple expertise voulue par l'Unapei, c'est la certitude que le parcours d'une personne sera mieux réussi s'il conjugue l'action synergique de 3 expertises, celle des professionnels, mais aussi celle de la personne accompagnée et celle de sa famille.
- "Une inclusion accompagnée". Chacun veut être inclus. Mais parfois c'est difficile, ou douloureux ou impossible. C'est le cas lorsque la société extérieure n'est pas préparée, ou même hostile. Cela peut être le cas à l'école, ou pour les loisirs, pour l'habitat ou dans le monde du travail. Il faut pouvoir respecter le rythme, faire des essais, accepter la possibilité d'échecs, et surtout prévoir la possibilité de retours en les cadrant précisément.
- "Un accompagnement bientraitant dans une démarche d'amélioration continue de la qualité". L'association s'est résolument engagée dans cette démarche. D'ailleurs le rapport de la Chambre le souligne
- "L'évolution de l'offre et l'innovation". L'Adapei-Aria a déjà proposé des expérimentations et des projets innovants. Certains d'entre eux ont démontré leur utilité et ont été pérennisés. Il faut continuer
- La sixième et dernière orientation, c'est : "Un accompagnement et soutien aux proches aidants". Beaucoup d'aidants familiaux assument de lourdes charges. En cas d'inclusion forcée ou subie, des familles s'épuisent, ou même se disloquent. L'association doit chercher des solutions pour aider les aidants.

Le deuxième enjeu dont je parle dans le rapport d'orientation, c'est de pérenniser l'Adapei-Aria en tant qu'association "parentale ou familiale", militante et gestionnaire. Cela veut dire quoi ? L'Adapei-Aria est en péril ? Elle va disparaître ?

Je vous rassure. Ne paniquons pas ! Le devoir de tout responsable d'organisation, d'association, c'est de s'assurer que l'organisation fonctionne le mieux possible et remplisse ses missions. Mais c'est aussi faire en sorte qu'elle soit pérenne, qu'elle dure dans le temps.

L'Adapei-Aria est-elle menacée de disparaître en tant qu'association gestionnaire ? Regardons posément les choses en face ! Le risque économique par faillite financière est maintenant écarté et, même s'il nous faut maintenir une vigilance attentive aux équilibres budgétaires, il n'y a plus de risque à court ou même, je l'espère, à moyen terme. En fait, le risque le plus sournois, c'est la vitalité associative. Ce risque n'est pas spécifique à l'Adapei-Aria. Il concerne en fait tous les domaines associatifs de notre pays : les associations sportives, culturelles, etc... Les causes en sont multiples. C'est un fait de société.

Ce qui nous motive pour maintenir une gouvernance associative parentale ou familiale, à l'Unapei et à l'Adapei-Aria, c'est la forte conviction qu'une gouvernance parentale constitue une vraie plus-value pour la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap de Vendée. D'autres associations font très bien leur travail. Mais, nous croyons sincèrement que, le fait d'avoir un CA composé majoritairement de parents ou familles peut et doit apporter un « petit plus » à la qualité de l'accompagnement

La semaine dernière, nous étions quelques-uns à Caen, au Congrès annuel et à l'AG de l'Unapei : 2500 personnes. En France, parmi les 330 associations du réseau Unapei, certaines sont en difficulté et ont été contraintes d'évoluer, notamment pour des problèmes de gouvernance. Deux associations importantes et anciennes, une en Bretagne, une autre en Normandie, vont cette année devenir des fondations. De ce fait, il n'y aura plus de gouvernance parentale. En échangeant avec d'autres présidentes ou présidents du réseau Unapei, j'ai pu constater que certains s'inquiètent et s'interrogent. A l'AG de l'Unapei, vendredi dernier, des nouveaux statuts ont été adoptés, tenant compte de ces évolutions. Nous avons participé aux discussions préparatoires et au débat.

Concernant, l'Adapei-Aria de Vendée, nous n'en sommes pas là, heureusement. Mais, il y a des signes qui doivent nous alerter tous, et pas seulement le Conseil d'administration et le Président.

Le nombre de bénévoles a diminué, pour des actions ponctuelles. Un exemple c'est l'Opération Brioches. Il faut aussi trouver des volontaires pour participer aux CVS

Le nombre d'adhérents à l'association Adapei-Aria est en constante diminution, exceptée un léger sursaut l'an dernier (614 adhésions en 2024 pour environ 5000 personnes accompagnées). Cette décroissance affaiblit la force de plaidoyer de l'Adapei-Aria et de l'Unapei, car notre force est liée au nombre d'adhérents.

Au Conseil d'administration, nous sommes actuellement 30 personnes. C'est bien, mais c'est en dessous de l'effectif maximal, qui est de 33 membres, d'après les statuts actuels. Le Conseil a donc un effectif conséquent, mais il n'est

pas à son maximum. Des élections auront lieu l'an prochain, à l'Assemblée Générale de juin 2026. Nous espérons que des nouvelles personnes seront candidates.

Et puis, il y a les postes à responsabilité (président, vice-président, trésorier). Le renouvellement n'est pas simple.

L'Adapei-Aria a pris conscience de ses signaux et, même s'il n'y a pas de menace immédiate, notre association doit y être attentive.

La première chose que nous pouvons faire, c'est prendre conscience de la situation, lucidement, sans se lamenter sur le passé. Il faut tenir compte de l'évolution de notre société.

Ensuite, il faut réfléchir aux actions possibles, à plusieurs niveaux. Pour renforcer le bénévolat ponctuel, pour augmenter les adhésions, pour renouveler le CA aux prochaines élections l'an prochain, et pour les postes à responsabilité.

Concrètement, nous allons faire un séminaire d'administrateurs de l'Adapei-Aria de Vendée en septembre prochain pour parler de ces questions.

Puis, nous nous aiderons des pistes et des outils proposés par l'Unapei, qui a bien conscience de cet enjeu vital, partout en France. Elle a lancé le Laboratoire de l'engagement et nous avons participé aux travaux. Des propositions pour remédier à cette situation ont été faites. Nous allons en tenir compte pour avancer.

En fait, cela ne concerne pas seulement le CA, mais tout le monde, notamment toutes les familles, toutes les bonnes volontés. Chacun peut faire quelque chose, au niveau qu'il souhaite, soit de façon très ponctuelle, soit s'engager davantage, au CVS, ou autrement. Non pas uniquement pour son proche, mais aussi pour le collectif, pour l'établissement, pour notre association vendéenne. C'est en cela que nous sommes une association militante. »

A l'issue de l'intervention du Président, la voix de l'UNAPEI est diffusée à travers une intervention en vidéo de Monsieur Luc GATEAU, Président de l'UNAPEI.

Le Président, Monsieur Pierre BLANCHARD, ouvre ensuite un temps d'échanges avec l'Assemblée puis annonce la clôture des votes qui a eu lieu à 19h30. Il appelle les deux assesseurs nommés par le Conseil d'Administration pour procéder à la lecture des résultats des votes en ligne : Monsieur Jean Louis BLANCHET et Monsieur Félix BOSSARD.

Résultats du dépouillement des votes :

L'annonce du résultat des votes se déroule en direct à la CCI de Vendée, comme suit :

- La plateforme a clôturé les votes électroniques le 26 juin 2025 à 19h30,
- Les deux assesseurs, Monsieur Jean-Louis BLANCHET et Monsieur Félix BOSSARD, procèdent à la lecture des résultats des votes sur la plateforme de vote en ligne. Cette lecture se passe en direct devant l'Assemblée et en présence du Président, Monsieur Pierre BLANCHARD.
- Sur un total de **482 inscrits**, la plateforme du site de vote a comptabilisé **90 votants et 96 voix exprimées en tenant compte des pouvoirs reçus.**

Les résultats sont détaillés ci-après.

1re RÉOLUTION : Approbation du procès-verbal de l'AGO du 16 JANVIER 2025

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 janvier 2025, l'Assemblée Générale en approuve les termes.

Votes pour : 88

Votes contre : 1

Abstentions : 7

Cette résolution est adoptée.

2e RÉOLUTION : Vote sur la précision du résultat 2023

Le résultat de l'arrêté des comptes 2023 était de - 1 060 152 € or, le montant mentionné en page 4 du PV de l'AG du 20 juin 2024 correspond à son arrondi, soit -1 060 000 €.

Sur demande du Commissaire aux comptes, et après approbation des membres du Conseil d'Administration le 14 avril 2025, l'Assemblée Générale accepte de préciser aujourd'hui que le résultat de l'arrêté des comptes 2023 ayant fait l'objet d'une approbation d'affectation lors de l'AGO du 20 juin 2024, est bien à l'euro près de -1 060 152 €.

Votes pour : 89

Votes contre : 1

Abstentions : 6

Cette résolution est adoptée.

3e RÉOLUTION : Approbation du rapport d'activité 2024

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité, l'Assemblée Générale en approuve les termes :

Votes pour : 89

Votes contre : 1

Abstentions : 6

Cette résolution est adoptée.

4e RÉSOLUTION : Rapport financier 2024 - Approbation des comptes

Après avoir pris connaissance du rapport financier établi par le Conseil d'Administration relatif à l'année 2024 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2024, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'année 2024 (bilan, compte de résultat et plaquette) se soldant par un bénéfice de 429 463 €.

Votes pour : 83
Votes contre : 2
Abstentions : 11

Cette résolution est adoptée.

5e RÉSOLUTION : Rapport financier 2024 - Affectation du résultat

Après avoir pris connaissance du rapport financier établi par le Conseil d'Administration relatif à l'année 2024 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2024, l'Assemblée Générale approuve également l'affectation du résultat proposée.

Votes pour : 83
Votes contre : 2
Abstentions : 11

Cette résolution est adoptée.

6e RÉSOLUTION : Rapport financier 2024 - Quitus aux administrateurs

Après avoir pris connaissance du rapport financier établi par le Conseil d'Administration relatif à l'année 2024 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2024, l'Assemblée Générale donne quitus de l'exécution de leur mandat aux administrateurs.

Votes pour : 85
Votes contre : 2
Abstentions : 9

Cette résolution est adoptée.

7e RÉSOLUTION : Approbation du rapport d'orientation

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale approuve les termes du rapport d'orientation 2025-2026 du Conseil d'Administration.

Votes pour : 88
Votes contre : 2
Abstentions : 6

Cette résolution est adoptée.

8e RÉSOLUTION : Vote de la cotisation pour l'année 2026

L'Assemblée Générale approuve l'évolution du montant de l'adhésion pour 2026, comme suit :

- **75 euros : adhésion annuelle famille, proche et ami**
- **25 euros : adhésion annuelle conjoint d'adhérent**
- **20 euros : adhésion annuelle personne accompagnée par l'Adapei-Aria de Vendée**

Votes pour : 91

Votes contre : 1

Abstentions : 4

Cette résolution est adoptée.

9e RÉSOLUTION : Pouvoir pour formalités administratives légales

L'Assemblée Générale accepte de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale afin d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

Votes pour : 88

Votes contre : 3

Abstentions : 5

Cette résolution est adoptée.

Les résultats de ce vote électronique seront publiés sur l'espace adhérent du site internet de l'Adapei-Aria de Vendée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée avec un mot de conclusion et de remerciement du Président.


Le Président
Pierre BLANCHARD


La Secrétaire
Thérèse VENDET

AGO DU JEUDI 26 JUIN 2026

ANNEXE AU PV - COMPTABILISATION DES VOTES DES RÉSOLUTIONS SYNTHESE FOURNIE PAR LA PLATEFORME DE VOTE EN LIGNE

Ouverture de la salle de vote par anticipation : le 13 juin 2025 à 09h00.

Clôture de la salle de vote : le 26 juin 2025 à 19h30.

Emargement : 90 votes dont 3 par pouvoirs non nominatifs en faveur des résolutions (*article 8 des statuts de l'Adapei-Aia de Vendée du 21/03/2024*)

Nombre de voix : 96 voix dont 6 par pouvoirs attribués nominativement à un autre adhérent votant.

Assemblée Générale Ordinaire du 26/06/2025

Date : 26/06/2025 19:33

Dépouillement

Centralisateur : ONE_CLICK (10001)

Émetteur : ADAPEI-ARIA Vendée (10760)

Ordinaire	ADHÉRENTS	VOIX				
ADHÉRENTS						
total adhérents	482	482				
total adhérents ayant répondu pré AG	90	96				
Ordinaire	ADHÉRENTS votants		VOIX EXPRIMÉES en comptant les pouvoirs attribués à un autre votant			
Quorum définitif	90	18,67%	96	19,92%		
Détail Vote sur Résolutions	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
1re RÉSOLUTION : Approbation du procès-verbal de l'AGO du 16 JANVIER 2025	88	91,67%	1	1,04%	7	7,29%
2e RÉSOLUTION : Vote sur la précision du résultat 2023	89	92,71%	1	1,04%	6	6,25%
3e RÉSOLUTION : Approbation du rapport d'activité 2024	89	92,71%	1	1,04%	6	6,25%
4e RÉSOLUTION : Rapport financier 2024 - Approbation des comptes	83	86,46%	2	2,08%	11	11,46%
5e RÉSOLUTION : Rapport financier 2024 - Affectation du résultat	83	86,46%	2	2,08%	11	11,46%
6e RÉSOLUTION : Rapport financier 2024 - Quitus aux administrateurs	85	88,54%	2	2,08%	9	9,38%
7e RÉSOLUTION : Approbation du rapport d'orientation	88	91,67%	2	2,08%	6	6,25%
8e RÉSOLUTION : Vote de la cotisation pour l'année 2026	91	94,79%	1	1,04%	4	4,17%
9e RÉSOLUTION : Pouvoir pour formalités administratives légales	88	91,67%	3	3,13%	5	5,21%

Résultats des votes enregistrés depuis la plateforme de vote proposée par Eklesio – marque de la société SLIB.

Signatures du Président et des Assesseurs :

Le Président

Pierre BLANCHARD

Assesseur

Jean-Louis BLANCHET

Assesseur

Félix BOSSARD